



Conseil régional du Centre-Val de Loire  
9, rue Saint Pierre-Lentin  
CS 94117  
45041 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18  
[www.regioncentre-valde Loire.fr](http://www.regioncentre-valde Loire.fr)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-234500023-20170630-DAP\_17\_02\_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Publication : 30/06/2017



## Délibération de l'Assemblée Plénière

**DAP N° 17.02.10**

### ADOpte A L'UNANIMITE

#### **OBJET : Stratégie numérique régionale : usages et services (2017-2020)**

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière les **29 et 30 juin 2017**, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 7 octobre 2016 pour une République Numérique ;


Vu l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional des 22 et 23 juin 2017 ;

Vu les amendements n°1 et n°2 présentés par le groupe Ecologiste, adoptés ;

**DECIDE**

- d'approuver la stratégie numérique régionale : Usages et services (2017-2020) jointe en annexe

**Le Président du Conseil régional,**



**François BONNEAU**

**SIGNE ET AFFICHE LE : 30 juin 2017**

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

~



## **Stratégie numérique régionale : Usages et services (2017-2020)**

Le développement accéléré du numérique dans tous les aspects de la société, génère des transformations profondes et rapides qui touchent les citoyens, les entreprises comme les acteurs publics. Il est le moteur et l'instrument de nombreuses dynamiques de changement, de disruption et de modernisation. Néanmoins, il suscite des réactions controversées et nécessite la construction d'un cadre éthique partagé et une nouvelle conception de l'action publique en partie définis dans la loi du 7 octobre 2016 pour une République Numérique.

Le numérique ouvre en effet un monde aux innombrables opportunités, créé de nouveaux leviers de croissance et de multiples innovations sociales, citoyennes, culturelles et environnementales pouvant faire face aux nombreux défis humains, démocratiques et climatiques.

La « croissance connectée » portée par l'enjeu des données – le Big Data - et les algorithmes, transforment les métiers de l'économie traditionnelle et bouleversent l'emploi. Ils changent les modes de production, déplacent les chaînes de valeurs, apportent, avec l'économie collaborative, de nouvelles organisations sociales. C'est donc un enjeu stratégique pour la Région Centre-Val de Loire. Cela demande d'adapter et d'accompagner avec réactivité de nouvelles compétences, de nouvelles formations et de soutenir fortement la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur.

Le développement technologique apporte ainsi un nouveau rapport au monde. L'accès en quasi permanence aux réseaux via les smartphones et le déploiement du très haut débit, le développement des objets connectés, l'intelligence artificielle, la réalité augmentée, les blockchains ou encore la robotique modifient notre relation au temps, à l'espace et à l'autre. Ces innovations permettent de créer chaque jour de nouveaux services et de nouveaux usages, d'expérimenter de nouveaux modèles d'organisation et de production. Ils représentent de véritables leviers de développement et d'attractivité pour nos territoires dans une Europe et un monde en mouvement

La French Tech, les Tiers-Lieux ou encore les territoires intelligents – les Smarts Cities – témoignent de ces dynamiques à travers une approche systémique alliant gouvernance partagée et gestion éclairée des ressources communes. Cependant, l'entrée massive d'une offre privée issue de l'ubérisation ou de l'économie collaborative sur des secteurs (transport, santé, éducation...) traditionnellement gérés par les services publics interroge là aussi les politiques publiques. Ils interrogent précisément les modes de partenariats permettant de construire ces nouveaux services publics grâce notamment à l'ouverture des données publiques. Ces partenariats doivent être conduits par les principes de l'écoconception, d'une empreinte énergétique maîtrisée et la recherche de coopérations intelligentes entre acteurs publics et privés, entreprises et associations, et les citoyens.

Des territoires coopèrent par exemple avec l'application Waze pour échanger des données et informer les automobilistes en temps réel ou avec Blablacar pour compléter une offre de transport. Ces coopérations existent avec des acteurs comme Microsoft lorsqu'il s'agit d'éducation et d'environnements numériques de travail des scolaires, posant ainsi la question de la place de l'open source dans les sujets d'intérêt général.

Mais cette transformation provoque aussi une fracture numérique. Avoir accès à internet, maîtriser et sécuriser ses données, comprendre le poids de celles-ci ou des algorithmes dans notre quotidien, représentent aujourd'hui des enjeux de liberté et d'émancipation dans une société numérique. Cette fracture demande une vigilance accrue. Elle est une priorité pour la Région Centre-Val de Loire qui souhaite porter une politique forte en faveur de l'éducation aux cultures numériques, de la médiation et de l'e-inclusion à l'image des Espaces Publics Numériques animés par le GIP Récia ou des Visas Libres Savoirs délivrés à 20.000 personnes chaque année.

Soucieuse de favoriser l'égalité des chances en éducation, la Région s'engage en effet depuis plusieurs années dans l'accompagnement des lycées et CFA dans l'usage d'outils numériques. Elle a développé une politique ambitieuse pour le développement du numérique éducatif : connexion internet des établissements, WebCentre, ressources numériques, tablettes tactiles, prise en charge de la maintenance informatique.

Les collectivités ont enfin comme enjeux leurs capacités à gérer l'impact du numérique au sein de leur propre organisation, en intégrant dans leurs fonctionnement et leurs politiques publiques les opportunités que le numérique lui offre. Il permet notamment d'améliorer les services publics et de renforcer les relations avec les citoyens, par le développement de l'e-administration et par le développement d'outils de démocratie directe tel qu'il a été engagé avec la politique de Démocratie Permanente. Des citoyens qui contribuent, volontairement ou non, activement à l'économie collaborative, mais aussi à l'instar de plateforme comme Wikipédia, au développement de communs construisant ainsi une citoyenneté numérique active.

De fait, l'économie numérique, a fortiori l'intelligence artificielle qui aujourd'hui n'en est qu'à ses prémises mais dont le développement est exponentiel, risque de générer un processus de déséquilibre territorial sans précédent.

La création de valeur et d'emploi passant surtout par une meilleure maîtrise des ressources de la société de l'information, les territoires évoluent progressivement d'une quête de l'égalité d'accès aux réseaux vers une démarche d'ingénierie du développement par le numérique.

Les inégalités se renforceront au détriment des territoires qui ne réussiront pas à organiser leur mutation vers le numérique.

La disparité des initiatives publiques, la faible appropriation des outils numériques par les collectivités locales et les PME, l'absence de réseau de réflexion collective sur la transformation des métiers que générera l'intelligence artificielle constituent autant de menaces pour les territoires le plus fragiles.

Plus globalement le numérique devient progressivement un marqueur d'innovation en terme d'économie, de services, de transparence démocratique et traduit la capacité d'un territoire à intégrer la modernité et l'anticipation dans ses politiques publiques au point que les grandes métropoles s'appuient sur le numérique comme identifiant d'un marketing territorial.

Grâce à l'ingénierie dont elles disposent et à un écosystème plutôt réceptif à l'adaptabilité, les métropoles partent avec un avantage certain. La numérisation fait donc courir le risque que les activités de production numérique se concentrent dans les centres urbains de taille suffisante pour bénéficier des externalités de réseau.

Pour autant, en ce qui concerne l'utilisation des services, les gains escomptés peuvent être répartis sur tout le territoire pour peu qu'ils soient diffusés et accessibles au plus grand nombre. L'enjeu de la cohérence de l'action est essentiel. Il s'agit d'organiser, coordonner, promouvoir, diffuser les pratiques et les services numériques en créant les conditions d'une gouvernance avec les collectivités locales et en s'appuyant sur des structures de mutualisation tel le GIP Recia permettant d'apporter des compétences rarement disponibles au niveau communal ou communautaire.

Cette transformation du numérique est donc un enjeu majeur pour notre région, un enjeu pour nos territoires, nos concitoyens et notre économie. Elle touche l'ensemble des compétences de notre collectivité, sa propre organisation et permet d'envisager de nouvelles relations avec les habitants.

La Région Centre-Val de Loire a donc décidé pour répondre à ces défis, d'élaborer un Schéma des Usages et Services Numériques qui vient compléter le SRDEII et la stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCORAN). Elle a pour cela engagé avec succès les Etats Généraux du Numérique et les Rencontres Régionales du 19 octobre 2016 à Orléans, qui a permis d'identifier les nombreux enjeux et de co-construire un cadre d'intervention agile, ouvert et innovant au service des citoyens, de tous les territoires et de l'action publique.

## **I) LA STRATEGIE REGIONALE : 4 ambitions et 18 mesures pour « une région intelligente »**

L'élaboration de la Stratégie Régionale de développement des Usages et Services Numériques s'appuie sur les contributions issus des Etats Généraux du Numérique ainsi que sur les échanges avec des partenaires tels que l'Agence nationale du Numérique et le Conseil national du Numérique. Elle a associé des représentants de l'écosystème numérique régional, préfigurant ainsi la création du Conseil Régional du Numérique.

La stratégie vient compléter le SRDEII et la stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCORAN) qui a permis à la Région en partenariat avec l'Etat, d'être une des premières à engager une démarche d'aménagement numérique du territoire sur l'accès au Très Haut Débit et de proposer l'accompagnement de nouveaux usages au service de la santé, de l'éducation, de l'administration et du développement économique. Elle a poursuivi son engagement par le biais d'actions et d'appels à projet permettant le déploiement d'une politique numérique en s'appuyant sur le GIP Récia et Dev'up.

Le Schéma Régionale des Usages et Services Numériques a pour objectif de construire une région « intelligente » au service des territoires et des citoyens. Une région qui innove, combat la fracture numérique, mobilise les acteurs et crée les conditions d'une transformation réussie.

Porté par un cadre éthique la Région entend mettre en œuvre une stratégie déclinée dans quatre ambitions :

- Généraliser l'accès aux réseaux et aux données
- Soutenir et accompagner l'écosystème régional du numérique
- Diffuser et valoriser la culture numérique
- Expérimenter les usages de demain sur les territoires

## Le cadre éthique

L'éthique des usages est une éthique essentielle, nécessaire à la réaffirmation de certains principes et droits fondamentaux, dans le but de promouvoir un « bon usage » des outils numériques. De ce point de vue, le numérique amplifie bien certaines questions éthiques déjà existantes notamment quand il s'agit de l'utilisation des données personnelles.

Cela nécessite pour la collectivité de réitérer certaines valeurs, certains principes fondamentaux dans le champ d'action particulier que crée le numérique, à l'instar de la Charte de l'internet, « règles et usages des acteurs de l'internet en France » qui est un outil d'autorégulation entre les acteurs de l'internet promouvant le respect de principe, comme la dignité humaine, la liberté et des droits fondamentaux, de la protection des droits de propriété intellectuelle et des consommateurs.

Ce cadre éthique pourra faire l'objet de compléments au regard de nouveaux enjeux qui apparaissent, et évoluer dans le cadre d'un dialogue vers l'élaboration d'une Charte éthique.

Le numérique doit être un facteur d'égalité d'accès aux services publics, de santé, d'éducation, de formation dans une logique de continuité territoriale.

Il est un facteur de liberté d'expression et d'accès à l'information, amplifiant notre capacité à croiser les regards et les points de vues afin d'enrichir notre représentation du monde dans sa complexité, de favoriser l'acceptation des différences, le vivre ensemble.

Les technologies dans le quotidien doivent favoriser la fraternité, la solidarité inter et intra-générationnelle, l'égalité entre les femmes et les hommes, afin de consolider, à travers les usages et les outils, une manière de vivre ensemble numérique.

L'empreinte écologique et énergétique du numérique et de ses infrastructures doit être prise en compte, anticipée sur l'ensemble de la chaîne de valeur. La Région doit pouvoir porter et défendre un numérique éco-responsable et l'écoconception.

La médiation numérique doit être accompagnée et suscitée par les acteurs publics autour des enjeux de maillage territorial, de réduction de la fracture numérique, d'accès au plus grand nombre au numérique sous toutes ses formes et de prévention des risques liés aux dérives des usages d'internet et des réseaux sociaux.

Enfin, le numérique doit respecter la confidentialité, le respect de la vie privée, et la sécurité des citoyens. Face aux risques de diffusion frauduleuse ou non souhaitée d'informations personnelles, les systèmes numériques doivent prévenir et pouvoir corriger les actes malveillants.

La prévention des risques sanitaires doit être prise en compte. Que ce soit les écrans en tant qu'objets agissants, l'électro-sensibilité liée à la multiplication et à l'amplification de l'intensité des ondes électromagnétiques ou encore les addictions, tous ces risques ont des impacts psychologiques et physiologiques.

## **AMBITION 1 : GENERALISER L'ACCES AUX RESEAUX ET AUX DONNEES**

L'accès aux réseaux de communication électronique à très haut débit et aux données est un enjeu prioritaire. Il porte sur plusieurs objectifs visant à construire un territoire connecté et favoriser ainsi le développement des initiatives privées et publiques, favoriser l'inclusion et la connaissance.

L'accès au très haut débit tout d'abord, il doit être l'outil d'une logique d'équité territoriale pour les particuliers comme pour les entreprises, mais aussi pour les établissements de formation et les espaces territorialisés de la Région. Il s'accompagne

d'une vaste démarche d'ouverture et d'exploitation de la donnée à des fins de développement notamment économique et de transparence de fonctionnement de la collectivité régionale.

### **Action 1 : Accompagner le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire régional en articulation entre les initiatives privées et publiques**

Au-delà des entreprises et des services publics, les enjeux de la généralisation de l'accès au très haut débit pour les particuliers est double. Elle permet d'accompagner le développement d'usages numériques multiples et simultanés au sein du foyer, et éviter au territoire de décrocher en termes d'attractivité.

Le cloud (« Internet dans les nuages »), la visio-conférence, la télévision ultra haute définition, la multiplication des objets connectés, le partage de données sont autant de technologies dont l'usage simultané nécessite le très haut débit. Mais au-delà des usages privés, la formation, l'apprentissage ou encore le maintien à domicile en cas de maladie sont autant de domaines de notre quotidien qui permettent d'être améliorés grâce au Très Haut Débit.

La Région s'est engagée dans une politique volontariste pour le déploiement du Très Haut Débit depuis de nombreuses années. Elle a élaboré une stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique et mobilise près de 173 M€ pour faciliter le raccordement numérique de tous les territoires. En lien avec les Départements et l'Etat, l'ambition est d'atteindre 70% de la population couverte en Très Haut Débit d'ici 2020.

Le suivi de ces objectifs se fera notamment dans le cadre de la Commission régionale de stratégie numérique, co-présidé par le Préfet et le Président de Région, qui permet de suivre en lien avec les services de l'Etat, les déploiements des réseaux à très haut débit publics et privés et de mobiliser opérateurs et collectivités pour améliorer la couverture mobile du territoire. Sur la question de la couverture mobile du territoire, la Région ouvrira ses dispositifs de financements territoriaux afin d'accompagner les collectivités dans leurs équipements.

D'autre part, les initiatives permettant l'utilisation de services alternatifs et locaux notamment le Collectif des Hébergeurs Alternatifs, Transparents, Ouverts, Neutres et Solidaires, seront accompagnées

### **Action 2 : Proposer et développer une offre de service de qualité dans les établissements d'enseignement relevant de la Région (Lycées, CFA, EFSS), dans ses sites territorialisés (ERC) ainsi que pour les sites universitaires**

La transformation numérique repose notamment sur la qualité des réseaux. La Région a fait une priorité du raccordement à la fibre optique des 97 lycées, des 41 centres de formations (CFA et IFSI) ainsi que des Espaces Région Centre (ERC). L'introduction dans les pratiques pédagogiques d'outils ou de services numériques exige une disponibilité et un fonctionnement sans faille des équipements disponibles dans les établissements. La majorité de ces sites sont désormais reliés à la fibre optique et l'offre d'accès à Internet est également financée par la Région à travers le GIP RECIA. D'un montant annuel de 1,5 M€ en 2014, le coût des abonnements Internet est estimé en 2017 à 2,3 M€ (+65%). Cette augmentation est révélatrice des besoins croissants des usages et donc des débits. La capacité d'anticipation des besoins est toutefois rendue complexe en raison du manque de vision à court et moyen terme des usages qui seront développés dans les établissements de formation.

Sur la base de cette infrastructure robuste et des abonnements adaptés, la Région doit continuer à proposer des offres de service orientées autour d'approches pédagogiques plus innovantes pour les élèves et apprentis (exemple Environnement numérique de travail –

ENT), et des services pour permettre aux ERC de rester systématiquement en relation avec le siège de la Région à Orléans.

Pour faciliter la pratique collaborative et renforcer la sécurité informatique, plusieurs établissements d'enseignement (INSA, Université de Tours, CNAM) se sont regroupés pour la mise en place d'un réseau de télécommunication adapté à leurs besoins. Une étude portée par le GIP RECIA doit permettre de démontrer la faisabilité technique et économique du projet de connections des différents sites avec un débit et des performances élevés.

### **Action 3 : Développer une politique régionale de la donnée en Centre-Val de Loire**

La donnée est désormais un élément de valeur ajoutée et de richesse, autant par les volumes traités que par la diversité des données accessibles. Les flux d'échanges poursuivent une progression spectaculaire puisque le nombre de messages échangés quotidiennement sur la planète entre 2013 et 2015 est passé de 100 milliards à 150 milliards.

Cette révolution des modes de communication et des échanges transactionnels confère à la donnée une position centrale. Les traces laissées par des dizaines de millions d'utilisateurs, en consultant un site web ou en effectuant leurs achats en ligne, sont désormais captées et exploitées par des entreprises capables d'en tirer une information comportementale, commercialement utile. Cette faculté de lecture massive des besoins des utilisateurs, pour fournir un service adapté, a d'ailleurs donné lieu à des innovations de rupture au succès foudroyant, entraînant le déclin d'activités de services considérées jusque-là stables et prospères. (Source Etude FNCCR : *Vers un Big Data Territorial*, novembre 2016)

Tout le modèle de l'économie numérique qui s'est développé ces dernières années fait porter la valeur sur le service apporté par une plateforme qui exploite des données comme matière première. Le modèle économique global repose donc à la fois sur des données disponibles et structurées, et sur un écosystème (public et/ou privé) en capacité d'exploiter les informations en générant des services innovants.

La maîtrise de la donnée et de son exploitation constitue un enjeu essentiel qui ne se limite pas aux initiatives strictement privées. En région Centre-Val de Loire, des consortiums publics et privés se sont saisis de cette opportunité comme par exemple le groupe composé du BRGM, de l'Agence de l'Eau, du Pôle DREAM, de l'ONEMA, des entreprises telles qu'ANTEA Groupe et ATOS, qui révèle que le territoire régional bénéficie de la présence et de l'expertise d'une remarquable concentration d'organismes spécialisés dans l'environnement et pour lesquels la transformation numérique offre des opportunités de croissance et de développement économique exceptionnelles et inédites. Pour ces acteurs, la gestion des données environnementales devient un enjeu majeur et l'expertise qui permet à nos ingénieurs et chercheurs d'exporter leur savoir-faire dans le monde entier. Le BRGM ou ANTEA GROUP sont même d'ores-et-déjà au cœur des démarches européennes et mondiales qui vont permettre la naissance du "Big Data" environnemental.

Cet exemple confirme que le changement en cours concerne aussi la sphère publique et que celle-ci doit se saisir des opportunités pour défendre ses spécificités face à une concurrence rapide et agressive. L'ouverture des données publiques engagées en France depuis le début des années 2010 introduit de profonds changements dans la manière de mener les politiques publiques. Le processus est désormais mieux encadré par le législateur notamment depuis la loi pour une République numérique promulguée le 5 octobre 2016. La publication des données ouvertes pour les communes de plus 3.500 habitants est notamment désormais rendue obligatoire.

Si des initiatives ont été prises par certains départements de la région, la majeure partie des acteurs publics reste globalement en retard par rapport aux forts enjeux que porte l'Open Data. Il paraît essentiel que les collectivités s'engagent dans une démarche



globale de libération de la donnée au sein de la région Centre-Val de Loire dans la perspective de tirer parti des opportunités offertes par la donnée.

Au-delà des obligations réglementaires, la libération des données contribue à un élan entrepreneurial en offrant des opportunités de création de nouveaux services et concourir à plus de transparence sur les politiques publiques.

La question de la réciprocité sera étudiée, à savoir être capable de pouvoir discerner d'une part un accès libre et ouvert aux citoyens, et d'autre part d'un accès éventuellement restreint et voire payant pour des grands acteurs du domaine lucratif.

L'Open Data répond à un triple objectif et concerne tous types d'acteurs (citoyens, entreprises, administrations, associations...) :

- améliorer le fonctionnement démocratique, non seulement par la transparence mais par la concertation et l'ouverture à de nouveaux points de vue ;
- améliorer l'efficacité de l'action publique ;
- proposer de nouvelles ressources pour le développement et l'innovation économique et sociale. L'exploitation des données publiques par les entreprises innovantes contribue au développement de nouveaux produits et services et permet également d'éclairer et d'améliorer les prises de décisions des élus.

Avec la révolution numérique, les données prennent une place centrale dans l'économie. Ouvrir et partager les données publiques, c'est organiser la mise en ligne de données essentielles, qui vont enrichir les analyses de nombreux décideurs, permettre de nombreuses économies de temps de travail ou permettre, dans de nombreux secteurs, des prises de décisions mieux informées. C'est diffuser des référentiels partagés par tous les acteurs et encourager le développement de nombreux services à forte valeur ajoutée, par exemple dans le tourisme, le transport, la santé ou la maîtrise de la consommation d'énergie.

C'est donc à la fois une stratégie de souveraineté (organiser soi-même la représentation numérique) et, dans bien des cas, un fort levier de développement économique.

De plus, le citoyen attend des institutions modernes de la transparence et que des comptes lui soient rendus sur les missions de service public et les projets financés par l'impôt afin qu'un dialogue puisse être instauré. De même, l'Administration est souvent la première bénéficiaire de cette politique d'ouverture, qui rompt les silos et conduit, bien souvent, à simplifier les systèmes d'information, la gouvernance de la donnée et parfois les processus eux-mêmes.

Alors que la loi NOTRE dispose que l'échelon régional est reconnu comme pertinent pour assurer une mutualisation et une redistribution efficace de l'information géographique, la Région propose de s'appuyer sur la plate-forme de services numériques géographiques Géo-Centre pour mettre en œuvre et coordonner une démarche d'open data à l'échelle régionale.

La définition du modèle de la plateforme, à la fois économique (modalités de financement de la plateforme par tous les partenaires intéressés et pas seulement la Région) et partenarial (modalités d'organisation entre des différents acteurs et les différentes échelles) reste un préalable indispensable et constituera la première étape de la démarche lancée avant la fin de l'année 2017.

## **AMBITION 2 : SOUTENIR ET ACCOMPAGNER L'ECOSYSTEME NUMERIQUE REGIONAL**

Les dynamiques initiées ces deux dernières années autour de la démarche French Tech (<http://frenchtech-loirevalley.com>) regroupés notamment autour de MAME (Tours) et du LAB'O (Orléans), du programme Transition numérique (<https://www.ledigitalpme.fr>) ou de l'appel à projet régional dédié aux Tiers-Lieux ont permis de révéler des initiatives innovantes tout en renforçant un maillage, sur l'ensemble du territoire régional. Le succès de ces démarches proposées par les acteurs publics ont été suffisamment souples pour permettre leur appropriation par le privé. Petit à petit, elles ont même contribué à dégager des spécificités locales dans des sous-écosystèmes qui sont en capacité de mieux définir leurs besoins pour évoluer.

A noter également que des initiatives souvent moins visibles que d'autres fonctionnent et sont également porteuses de réelles valeur-ajoutées. Il faut être en capacité de mieux les identifier sans pour autant perturber un mode de fonctionnement efficace.

### **Action 4 : Stimuler et faire interagir les écosystèmes à travers une animation régionale**

A travers son rôle issue de la loi NOTRe, la Région est attendue par les acteurs du numérique pour proposer une animation transversale, à l'instar de ce qui a été fait ces dernières années autour des tiers-lieux et du dispositif transition numérique. Dans ces cas, le soutien apporté à travers une animation a permis de décloisonner les acteurs et proposer une diversification des actions. Cette animation doit permettre une émulation innovante et de la "friction créatrice" facilitant l'émergence de nouveaux services.

En outre, il convient d'adopter une approche globale qui n'est pas exclusivement centrée sur les startups numériques régionales regroupées sous le label French Tech Loire Valley. Les autres initiatives complémentaires relevant de toute la société numérique doivent également bénéficier d'un cadre d'accompagnement souple et incitatif comparable à celui proposé par la démarche French Tech.

Pour animer les communautés, les outils de la Région et des collectivités, principalement l'agence Dev'up et le GIP RECIA, mais également les associations animatrices de communautés, telles la Fabrique d'Usages Numérique, Palo Altours ou encore Coopaxis, offrent des capacités d'expertise et d'animation à même de répondre aux enjeux.

### **Action 5 : Accompagner les transformations dans l'économie**

Le digital est un moyen pour les entreprises d'améliorer leur performance économique, sociale et environnementale. La réussite de la digitalisation des PME est d'une importance vitale pour l'économie de la région Centre-Val de Loire car l'optimisation des processus internes, l'accès à de nouveaux modes de distribution et l'offre de nouveaux services contribuent à développer et à pérenniser l'activité, et donc l'emploi en région.

Les enjeux de la transformation digitale et numérique impactent fortement les modèles de production mais aussi les gouvernances et les métiers (commerce, marketing, logistique...). Ils impliquent une évolution des compétences des salariés actuels et futurs, des métiers et de ce fait nécessite une adaptation de l'offre de formation initiale et continue pour accompagner ces changements.

Les pratiques actuelles de ressources humaines, modifient les rapports managers / collaborateurs ainsi que l'organisation mise en place, à l'image de l'économie collaborative. Le numérique fait également évoluer la frontière entre travail et domicile en facilitant le développement du télétravail. Ainsi, élément fort et structurant des mutations du modèle économique, la transformation numérique se révèle être un puissant facteur d'évolution des métiers et des compétences attendues. Elle impose néanmoins une capacité importante à soutenir la recherche et l'innovation dans un contexte de compétition accrue.

Afin de s'engager dans la transition numérique de ses activités, la PME doit :

- pouvoir disposer au préalable d'infrastructures de qualité : THD, Datacenters,
- faire preuve d'ouverture vis-à-vis de nouvelles pratiques, de nouveaux usages numériques
- intégrer dans des démarches collectives pour accélérer les échanges d'expériences et de bonnes pratiques
- Être en veille et s'adapter.

Les principaux besoins ressentis par la PME qui souhaite se digitaliser sont :

- La sensibilisation et la formation des acteurs de l'entreprise à l'impact du numérique dans leur travail
- Le repérage des compétences nécessaires au sein de l'entreprise à la réussite de la mutation numérique
- Un accompagnement/conseil à un double niveau : stratégie et approche concrète des solutions disponibles
- Une meilleure intermédiation entre l'offre (les professionnels du numérique) et la demande (entreprises porteuses d'un projet de digitalisation)

Pour les entreprises du numérique, les principaux besoins recensés sont les suivants :

- pouvoir recruter aisément des profils qualifiés (community managers, développeurs Web, codeurs, etc.)
- disposer de tiers-lieux tels que des incubateurs/accélérateurs, espaces de co-working, FabLabs
- être accompagnées sur des thématiques telles que la stratégie, la levée de fonds, etc.
- avoir accès à des outils de financement adaptés au numérique

La Région Centre-Val de Loire et son agence Dev'up mettront en place des dispositifs cohérents et complémentaires permettant d'accompagner cette transition numérique et ce notamment dans les TPE/PME.

### ***Action 6 : Accompagner la valorisation des productions et des initiatives des acteurs régionaux du numérique***

Aujourd'hui, les besoins identifiés s'articulent tout d'abord autour du renforcement de la visibilité des différents écosystèmes. Il s'agit de proposer des lieux et événements réguliers de rencontres numériques offrant la possibilité aux acteurs de se rencontrer, d'échanger, de valoriser les expérimentations ou de collaborer.

Ce type d'accompagnement peut prendre des formes différentes (salon, festival, rencontre, journée d'étude). Il doit permettre à la fois de faire connaître les acteurs (cartographie et annuaire) et d'animer un collectif à fin d'innovation ou d'échanges d'expériences.

Parmi les actions phares, la Région propose d'organiser un salon thématique permettant de présenter les métiers, filières et formations tout en mettant en valeur l'activité des entreprises innovantes régionales dans ce domaine mais également en présentant des « artistes numériques ». Ce salon pourra bénéficier d'un espace démonstration (showroom) des espaces présentation (stands) permettront de valoriser les « pépites » de chaque communauté d'usages ou de valoriser les activités de la Région dans le domaine numérique (santé, tourisme, industrie...), ainsi que de la diversité des métiers et leurs débouchés. Un espace Atelier-Echange (Workshop) permettra d'organiser des tables rondes thématiques, à vocation professionnelle, d'orientation, ou simplement de dialogue autour des enjeux du numérique.

Au-delà de cet évènement annuel, la Région entend accompagner les évènements collaboratifs et fédérateurs de types hackathon, Start-up Week-End, et autres marathons créatifs. Ce dernier point figure notamment dans les orientations du SRDEII a connu un engouement croissant depuis 2014 (2 en 2014 ; 7 en 2015 ; 8 en 2016 et un objectif d'au moins 15 sur la seule année 2017). La Région soutiendra également des évènements de promotion des solutions libres auprès du grand public, des professionnels, des associations et des pouvoirs publics.

### **AMBITION 3 : DIFFUSER ET VALORISER LA CULTURE NUMERIQUE**

Le véritable enjeu de la transition numérique n'est pas technologique mais culturel. Il ne suffit pas que le numérique soit techniquement accessible pour qu'il devienne un outil mobilisé au quotidien. La question des usages et de l'accompagnement aux usages doit être une des priorités de l'action régionale.

Les outils numériques apportent une nouvelle dimension à la formation professionnelle tout au long de la vie. Le développement des enseignements à distance, en accès libre, tels que les MOOC (Massive Open Online Course) permettent à tous d'accéder aux savoirs professionnels en autonomie, les simulateurs facilitent la mise en place et la diffusion de formations techniques, le e-portfolio ou CV électronique enregistre les parcours professionnels et de formation...etc. Le numérique transforme les métiers eux-mêmes, entraînant d'indispensables mises à niveau pour les salariés comme pour les enseignants.

#### ***Action 7 : Offrir une offre de médiation numérique de proximité afin de réduire la fracture numérique***

Notre modèle de société évolue, l'utilisation des technologies et des services numériques se banalisent et donnent à chacun une autre identité, d'autres repères pour communiquer, apprendre, s'informer, travailler, exercer sa citoyenneté.

Cependant, une partie de la population rencontre encore des difficultés à se connecter ou des incompréhensions pour une utilisation efficace des outils numériques. Accompagner ces publics vers la compréhension et l'autonomie dans ce nouvel environnement constitue un véritable enjeu de société, un enjeu d'équité.

Devant ce défi, la médiation numérique apporte un ensemble de réponses adaptées au service de la citoyenneté. Elle donne les clés d'accès au monde des nouvelles technologies et permet ainsi à tous les publics, de découvrir, de s'informer, d'échanger dans une démarche individuelle ou collective d'accompagnement qualifié.

A travers un appel à projet, la Région souhaite relayer ces enjeux et porter le double objectif suivant :

- L'inclusion numérique doit permettre à chacun d'utiliser ou de mieux utiliser les outils et les usages numériques existants. C'est faire évoluer le contenu des médiations et des formations proposées dans les espaces Webocentre dans une volonté de plus grande inclusion numérique ; c'est diversifier et renforcer les liens entre les espaces et les acteurs de l'inclusion afin d'offrir un relais local aux habitants en créant notamment un partenariat avec Pôle Emploi, tout en trouvant des cohérences avec le dispositif des MSAP.
- L'Innovation territoriale : le numérique propose des outils efficaces pour susciter de nouvelles formes de développement économique. La distance peut être abolie et des lieux équipés peuvent proposer un environnement de travail performant et devenir de véritables « lieux ressources » (tiers-lieux, espace de travail collaboratif).

Les espaces publics numériques seront animés régionalement par une mission confiée au GIP RECIA notamment pour permettre de proposer des formations, des rencontres, de l'échange d'expérience et l'émergence de projets mutualisés.

### **Action 8 : Anticiper et accompagner les mutations dans l'éducation**

La Région est un acteur incontournable de l'accompagnement des usages pédagogiques dans les établissements scolaires ou de formations professionnelles.

La Région a instauré depuis 2011 des Environnements Numériques de Travail, utilisant aujourd'hui le libre, à destination des élèves, des enseignants mais également des parents. Aujourd'hui près de 183 268 comptes sont ouverts et utilisés régulièrement pour des usages de vie scolaire mais également comme des supports pédagogiques.

Le numérique représente en effet l'opportunité de renforcer l'individualisation de la pédagogie, de construire une approche adaptée au public notamment en difficulté et ainsi de répondre à l'enjeu majeur de l'égalité des chances.

Pour permettre ces usages, la Région met également à disposition un système d'information complet pour les lycées, les CFA, les EFSS (serveurs, réseaux câblés, postes de travail informatique, télégestion de la maintenance centralisée, accès internet de 4 à 100 mégabits) en lien avec le GIP RECIA

La Région n'entend pas pour autant se limiter à ces initiatives. En 2017, elle a engagé une réflexion plus globale sur la manière de participer davantage à la prise en compte des besoins d'aujourd'hui et de demain de l'ensemble des usagers. Cette démarche a principalement été engagée autour des enjeux de construction, de rénovation, d'entretien de son patrimoine, et de l'équipement et l'aide au fonctionnement des lycées et CFA (notamment modernisation des réseaux internes)

Le numérique aura nécessairement un impact sur nouveaux usages voire sur la physionomie même des bâtiments à construire et/ou à restructurer. Dans ce cadre, la démarche « CFA et Lycée du Futur » doit permettre d'interroger la place du numérique dans la conception des bâtiments et dans les usages pédagogiques de demain.

## **Action 9 : Expérimenter, développer l'offre de formations numériques**

Les outils numériques apportent une nouvelle dimension à la formation professionnelle tout au long de la vie. Le développement des enseignements à distance, en accès libre, des MOOCs permettent à tous d'accéder aux savoirs professionnels en autonomie, les simulateurs facilitent la mise en place et la diffusion de formations techniques, le e-portfolio ou CV électronique enregistre les parcours professionnels et de formation...etc. Le numérique transforme les métiers eux-mêmes, entraînant d'indispensables mises à niveau pour les salariés comme pour les enseignants.

Destinés en priorité aux demandeurs d'emploi et aux salariés précaires, les Visas Libres savoirs sont des formations aux savoirs de base entièrement gratuites. Financés par la Région, les Visas couvrent l'ensemble des compétences essentielles pour être autonome dans la vie quotidienne et retrouver ou conserver un emploi.

Dans le domaine numérique, le Visa Pro numérique propose d'accompagner les personnes qui souhaitent acquérir des compétences leur permettant d'effectuer une recherche sur Internet, d'envoyer et recevoir du courrier électronique, de maîtriser les pratiques du numérique essentielles dans un environnement professionnel, des savoirs indispensables pour permettre de lutter contre la fracture numérique. La durée moyenne est de 40 heures de formation.

Dans la même démarche, la Région s'est engagée dans la dynamique nationale de « Grande école du Numérique » avec six formations labellisées, représentant 166 places de formation partout sur le territoire en lien avec les organismes de formation. Ce dispositif a pour ambition de répondre aux besoins croissants du marché de l'emploi en compétences numériques et de favoriser l'insertion socio-professionnelle des publics éloignés de l'emploi et de la formation. Les formations labellisées nationalement s'adressent en priorité aux jeunes sans qualification ou diplôme et aux femmes, avec une attention particulière portée aux publics issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Par ailleurs, la Région porte dès à présent une attention particulière au domaine du numérique dans le cadre de sa politique d'achat de formations qualifiantes à destination des demandeurs d'emploi (Dispositif Parcours Métiers). Pour se faire, elle s'appuie notamment sur les démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale.

## **Action 10 : Construire une stratégie pour le développement de la créativité numérique**

Le numérique a bouleversé la culture et la création. Il a ouvert de nouveaux modes d'expression qui ne cessent de se développer au travers de différentes formes d'arts numériques, et vient traverser toutes les formes artistiques. Il transforme en profondeur les modes de diffusion, propose de nouveaux regards sur les œuvres comme sur le patrimoine et participe à leurs médiations. Il génère ainsi de nouveaux métiers, de nouvelles formations et impacte l'économie de la culture comme cela a été identifié lors des Etats Généraux du Numérique et de la Culture.

Lancement d'un appel à projet sur la Créativité Numérique : Cet appel à projet a pour objectifs de soutenir l'émergence et le développement d'œuvres artistiques ou expérimentales numériques ainsi que des services et dispositifs culturels innovants. Ces derniers, adaptés aux évolutions des nouvelles pratiques culturelles, doivent permettre la numérisation des œuvres, leur médiation ou encore leur diffusion auprès du grand public.

Cette action doit favoriser le repérage des différents acteurs de la créativité numérique et leur mise en réseau.

### **Action 11 : Limiter le gaspillage et les déchets numériques**

L'impact du phénomène d'obsolescence programmée des objets connectés soulève un problème évident de surconsommation (matériaux, énergie) mais aussi de gestion de la fin de vie et du recyclage. D'après l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), 75 % des Déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE) ne sont pas recyclés. Un poids qui prend de l'ampleur compte tenu de la tendance qui consiste à changer de support régulièrement : en moyenne, un smartphone tous les dix-huit mois, même s'il est encore en état de marche...

Dans le cadre de la Stratégie régionale de Réduction et de Gestion des déchets, une nouvelle compétence issue de la loi NOTRe, la Région contribuera à la transition écologique du numérique. L'économie circulaire sera accompagnée et une attention particulière sera portée dans l'ensemble des dispositifs portés par la Région. Dans ce cadre, l'ensemble de la chaîne de valeur du numérique est à prendre en compte, dès la conception, le produit « numérique » doit prévoir son recyclage. Dans ce sens, en complémentarité des démarches menées en Région, notamment par PLAT'INN du BRGM, qui vise à créer une plateforme de recherche et d'innovation technologique sur le tri et le recyclage des déchets comme source d'approvisionnement en métaux stratégiques, un volet « éco-conception » sera proposé dans le prochain appel à projet Innovation. De plus, des outils seront accompagnés pour permettre de faciliter le emploi, la rénovation et le recyclage.

## **AMBITION 4 : EXPERIMENTER LES USAGES NUMERIQUES DE DEMAIN SUR LES TERRITOIRES**

Expérimentation dans 4 domaines :

- Une méthode d'accompagnement de l'innovation numérique
- L'aménagement du territoire et démographie médicale à travers l'E-Santé
- Le numérique au service de la citoyenneté et la démocratie permanente
- La jeunesse : la carte jeune

### **Action 12 : « Région Lab. » : une méthode d'accompagnement de l'innovation numérique**

La Région propose de lancer une expérimentation autour d'une démarche « Région Lab. ». Cette méthode de travail repose sur le concept de « Living Lab. ». Ce concept provient des univers croisés de la pratique, de l'intervention et de la recherche, et s'appuie sur des notions opérationnelles ou méthodologiques telles l'innovation ouverte, le leadership (collaboratif et transformationnel notamment), la cocréation, le codesign, la gouvernance partenariale et l'innovation sociale.

Le living lab' régional doit permettre de regrouper des acteurs publics, privés, des entreprises, des associations, des acteurs individuels, dans l'objectif de tester dans des conditions réelles, des services, des outils ou des usages nouveaux dont la valeur soit reconnue par le marché.

Ces acteurs seront amenés à travailler à favoriser la culture ouverte, à partager les réseaux et à obtenir l'engagement des utilisateurs dès le début de la conception du projet.

La création du Living Lab. régional aura pour objectifs principaux de :

- Bâtir et animer une communauté à la fois active et visible ;
- Faire émerger puis accompagner les porteurs de projets dans le montage et la réalisation ;
- Valoriser les initiatives et faciliter l'essaimage ou la généralisation ;
- Travailler en partenariat avec toutes les structures existantes qui pourraient concourir à l'innovation ;
- Agir sur la formation initiale des professionnels;
- Favoriser l'ouverture et l'utilisation du libre et de l'open source ;
- Améliorer l'efficacité énergétique des systèmes :
- Expérimenter des systèmes privilégiant l'utilisation alternative aux ondes électromagnétiques.
- Participer au développement économique de la région et à l'émergence d'une filière forte ;
- Rendre la région attractive pour des acteurs économiques, des professionnels de santé.

Le « Région Lab. » Centre-Val de Loire abordera comme premier chantier la question de l' E-Santé en lien avec le Groupement de Coopération Sanitaire Télésanté Centre. L'ambition est de lancer ce projet avant la fin d'année 2017. La démarche associera notamment le cluster Nékoé.

Le second chantier lancé par le Living Lab' Centre Val de Loire, courant 2018, concernerait les transports. Le numérique doit en effet permettre d'améliorer l'information voyageurs sur l'ensemble de la chaîne de déplacement (avant, pendant et après), dans toutes les situations (situation normale d'exploitation, travaux, perturbations), pour l'ensemble des modes sur tout le territoire régional (lien avec l'intermodalité), compatible avec tous les supports (ordinateurs, smartphones, tablettes, automates, etc.) et pour tous les types de publics, et doit permettre d'anticiper des problèmes de déplacements via le partage et l'échange des données, l'interaction entre les systèmes et les indicateurs statistiques.

Le numérique permet également de développer des services spécifiques à l'intermodalité, mais également une optimisation du choix des moyens de transports à mobiliser pour réaliser un parcours au sein de la région (du 1<sup>er</sup> au dernier kilomètre, tous modes de transport envisagés).

Cette démarche facilitera la création d'une offre de services numériques adaptés aux nouveaux usages et harmonisera l'information sur l'ensemble du territoire régional. Ses préconisations pourront être confrontées au regard du Cr'Num avant de faire l'objet d'une mise en production effective.

### **Action 13 : Accompagner le déploiement de l'e-Santé et favoriser le maintien à domicile**

Face à la désertification médicale, le numérique offre des opportunités et des atouts pour faciliter la meilleure coordination entre les professionnels de santé. Pour relever ce défi, il est essentiel que les logiciels utilisés soient interopérables et que l'ensemble des acteurs de la chaîne de santé puissent partager leurs données, dans l'urgence ou dans les différentes étapes du parcours de santé.



Après un appel à projet (FEDER) lancé en 2016 concernant l'urbanisation des systèmes de santé, la Région inscrira sa démarche dans l'accompagnement de l'E-santé dans le domaine du maintien à domicile. Le futur appel à projet aura pour ambition d'accompagner les initiatives et expérimentations permettant de rompre l'isolement de le prévenir dans un objectif de renforcement du lien social, d'aménager l'habitat pour un maintien à domicile optimisé, de développer l'E-autonomie (prévention primaire et secondaire), de promouvoir le bien-être et confort des aidants informels et des professionnels intervenant au domicile de personnes en perte d'autonomie, et enfin de coordonner des aidants et des professionnels, notamment sur les territoires touchés par la désertification médicale.

### **Action 14 : Le numérique au service de la citoyenneté et de la démocratie permanente**

Les usages numériques au service de la citoyenneté ne cessent de se développer notamment par le biais de plateformes de participation et de consultation ou à l'aide des réseaux sociaux. Ils permettent aux citoyens de s'informer, de partager, de soutenir, de participer, d'agir...

Portées par des acteurs privés ou publiques, ces initiatives, tels que les Civic Tech, les Wikicités ou les plateformes de consultation, contribuent au développement d'une citoyenneté active et à l'émergence de processus innovants de co-construction des politiques publiques, à l'image du processus d'élaboration de la loi pour une République Numérique, porté avec l'association Parlement et Citoyens. Elles favorisent d'une part les échanges solidaires de savoirs et de services, les coopérations locales, le financement participatif, le bénévolat, et d'autre part la participation à l'élaboration des décisions publiques et concourent plus largement à la compréhension et à l'évaluation de l'action publique.

La Région a souhaité développer la pratique de l'e-démocratie avec la création du portail de la participation [www.democratie-permanente.fr](http://www.democratie-permanente.fr). Cet outil interactif permet à la collectivité d'engager une démarche de concertation transparente et directe avec les habitants qui a été expérimentée avec succès lors des Etats Généraux du Numérique et de la Culture.

Cette plateforme représente donc un espace de dialogue, de consultation et de contribution et peut s'inscrire dans les processus d'élaboration et de suivi des politiques publiques. Au-delà de l'outil, cette démarche nécessite la définition d'un cadre, d'un périmètre et de principes organisant les modes de consultations destinés à aboutir à des décisions enrichies par le débat public.

L'ouverture des données (Open Data) et les plateformes constituent ainsi des technologies au service de l'évolution de l'action publique, au développement d'une e-démocratie inclusive, ouverte et innovante. Ces outils répondent en particulier à l'aspiration des habitants à participer à la vie locale, à contribuer à un numérique citoyen, à avoir accès à l'information publique sur le fonctionnement des institutions. En témoignent les très nombreuses plateformes d'échanges de services solidaires locaux, les différents CivicTech et govtech ou encore les Fablabs citoyens qui animent les territoires.

La Région Centre-Val de Loire souhaite soutenir le développement d'un numérique citoyen en accompagnant l'émergence et la mise en réseau de ces initiatives. Elle souhaite encourager et rendre lisible les innovations locales au service d'une citoyenneté numérique. Elle mènera enfin dans le cadre du Living Lab de la Région, du Cr'Num, ou lors d'autres formes de coopération tels que les hackathons, une démarche d'expérimentation dont l'objectif est d'améliorer la démocratie, tant la participation des citoyens aux décisions publiques que l'engagement civique.

### **Action 15 : Une offre de service intégrée pour la jeunesse : la Carte Jeune O Centre**

La Région propose de lancer une expérimentation dès 2018 autour d'un outil numérique, sous la forme d'une carte électronique, destiné aux jeunes de 16 à 25 ans permettant de rendre compte avec suffisamment de clarté de l'ensemble des initiatives régionales en faveur de sa jeunesse.

L'objectif de la Carte Jeune O Centre est en premier lieu d'acter l'appartenance des jeunes à une collectivité, et de leur accorder un accompagnement qui sera de nature à faciliter leurs apprentissages et leur parcours. La mise en œuvre des services doit favoriser l'engagement citoyen et faciliter la relation entre la collectivité et la jeunesse.

Au-delà du support, il s'agit de construire un environnement numérique qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie régionale d'e-administration et d'amélioration continue des services en faveur de la population, et des jeunes en particulier.

La carte doit permettre de mieux informer, mieux conseiller, mieux soutenir, et interagir afin d'améliorer la vie des jeunes au quotidien dans une démarche ouverte sur l'ensemble des partenariats.

### **Action 16 : Accompagner la structuration de la filière e-sport**

Le secteur du jeu vidéo est aujourd'hui mature en France : 34,6 millions de français ont une pratique vidéo-ludique, dont 51 % jouent à des jeux payants. Avec un marché global des jeux vidéo qui pèse en 2014 pas moins de 2,4 milliards d'euros, l'industrie du jeu vidéo est désormais la seconde industrie culturelle en France, derrière celle du livre mais loin devant le cinéma ou la musique.

Aujourd'hui la pratique de l'e-sport en France est reconnue par la loi ainsi que le statut d'e-sportif dont il était nécessaire d'encadrer les rémunérations notamment pour les mineurs. En effet l'engouement pour ce type de compétition entraîne des enjeux forts en terme de droits de retransmission, mais on a aussi pu constater une croissance forte du montant des prix qui sont remis aux joueurs ou équipes qui sont amenés à gagner les compétitions à la manière du football ou du tennis.

La région Centre Val de Loire accueille l'une des compétitions les plus importante et la plus suivies, avec le festival Dreamhack à Tours. Il existe également des compétitions e-sport dans l'ensemble des grandes villes. La Région souhaite accompagner ces initiatives pour permettre l'émergence et la structuration d'une filière E-sport avec un soutien particulier aux compétitions ainsi qu'aux évènements culturels qui y sont liés.

## **II) GOUVERNANCE ET MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE**

Afin de créer les conditions de réussite d'une politique à la fois transversale et thématiques, il semble indispensable de construire un cadre pérenne de gouvernance permettant aux élus de poursuivre leurs appropriations et de nourrir leurs décisions.

La stratégie numérique s'accompagne d'un cadre renouvelé de la gouvernance du numérique au sein de la région en lien avec les structures associées, le Cr'Num, et les partenaires institutionnels. La démarche de concertation permanente, notamment avec le Cr'Num, permettra également à ce document stratégique une opérationnalité tout au long de son application et un suivi partagé avec les acteurs et les partenaires.

La gouvernance de la démarche est :

- un portage politique par l'Exécutif régional,

- une animation et un pilotage opérationnel assuré par une cellule transversale
- une interaction continue avec le Cr'Num
- une collaboration régulière avec l'Etat et les collectivités notamment dans le cadre du CRSN (Commission Régionale de Stratégie Numérique)
- la mobilisation technique des services de la Région et des deux principales structures associées concernées par le sujet (GIP RECIA et Dev'up).
- le pilotage global de la démarche, l'animation du processus et le secrétariat du Cr'Num est assuré par la direction en charge du Numérique (DEIN).

### **Action 17 : Co-construire les orientations numériques : le Cr'Num**

Annoncé lors des Etats Généraux du numérique le 19 octobre 2016, le Conseil régional du Numérique « Cr'Num » est la réunion d'acteurs représentatifs de la diversité du numérique désignés par la Région. Il est chargé de contribuer et d'alimenter les réflexions de la Région dans ce domaine. L'objectif est de mobiliser des acteurs moteurs dans leurs domaines et engagés dans le développement du numérique en région.

A l'image du Conseil National du Numérique, le Cr'Num mobilisera des start-upper, des entrepreneurs, des représentants d'organismes de formations, des acteurs associatifs, culturels ainsi que des professionnels du numérique. Cette instance consultative regroupant une vingtaine d'acteurs sera mobilisée pour participer au suivi de la stratégie numérique et à des jurys de sélections de projets, ou interrogée sur l'ensemble des politiques régionales avec un « regard numérique ».

Le périmètre d'intervention portera sur toutes questions relatives à l'impact du numérique sur la société et sur l'économie au niveau régional, avec une attention particulière sur le suivi de la stratégie régionale usage et service.

### **Action 18 : Une gouvernance au service d'une cohérence territoriale du numérique**

A l'instar de l'accès aux réseaux de communications électroniques, une « fracture » autour des usages et des services numériques peut toucher les territoires. Le dynamisme de certains disposants de fonctions métropolitaines et de capacités d'innovation affirmées peut contribuer à accentuer des écarts de développement avec les autres.

L'enjeu en matière de territorialisation du numérique est donc triple :

- travailler sur les modalités de diffusion des innovations numériques depuis les territoires les plus matures vers les autres ;
- accompagner ces derniers dans des démarches de transition numérique ;
- d'animer tous les territoires pour permettre une large diffusion des initiatives et des bonnes pratiques, ainsi que pour susciter des expérimentations et mettre en œuvre des actions de mutualisations.

La Région considère qu'il est de sa responsabilité d'assurer cette cohérence territoriale autour du numérique. L'objectif opérationnel est de proposer un lieu d'échange qui permette d'aborder les réponses à ces trois enjeux. Dans cette perspective, l'apport et les contributions des membres du CR'Num et l'expertise technique du GIP RECIA pourraient se révéler des atouts pour nos territoires.

### III) FEUILLE DE ROUTE 2017-2018

La stratégie se veut opérationnelle et applicable dès sa validation, pour cela est prévue une feuille de route des actions concrètes à mener sur les 18 prochains mois. Un point d'étape de la démarche, un bilan de l'activité du CrNum et une nouvelle feuille de route seront présentés fin 2018.

Les actions suivantes seront menées à partir de 2017 et en 2018.

#### AMBITION 1 : GENERALISER L'ACCES AUX RESEAUX ET AUX DONNEES

- Poursuivre son soutien fort pour le déploiement des infrastructures numérique (13 M€ en 2017 sur une aide globale de 172M€).
- Accompagner l'offre de formation dans le domaine des réseaux numériques (2017)
- Lancement de la démarche régionale autour de l'information géographique et de l'Open Data (2017)

#### AMBITION 2 : ACCOMPAGNER ET SOUTENIR L'ECOSYSTEME NUMERIQUE REGIONAL

- Création, lancement et animation du CrNum (2017)
- Mise en œuvre du fonds « Loire Valley Invest » en partenariat avec les métropoles de Tours et d'Orléans et les partenaires bancaires (2017 : 2 M€ Région ; 1 M€ FEDER)
- Expérimentation d'un soutien à la transition numérique des TPE/PME (2017)

#### AMBITION 3 : DIFFUSER ET VALORISER LA CULTURE NUMERIQUE

- Création et accompagnement d'un réseau régional d'espace de médiation numérique (EPN) (2017, 1 M€ Région CPER)
- Organisation d'un salon régional du Numérique (2018)
- Soutien aux formations labellisées Grandes Ecoles du Numérique.
- Mise en œuvre des Visas Pro Numérique et des Parcours Métiers dans le domaine numérique
- 
- Mise en œuvre de la démarche « Lycée et CFA du futur »

#### AMBITION 4 : EXPERIMENTER LES USAGES NUMERIQUES DE DEMAIN SUR LES TERRITOIRES

- Lancement d'un AAP e-santé sur la thématique du maintien à domicile (2017)
- Création d'un fonds de soutien réactif aux initiatives numériques (1 M€)
- Lancement de la démarche Carte jeune (2017)
- Lancement du Région Lab' E-Santé (2017)
- Accompagnement des initiatives E-sport, réalisation d'une étude régionale en lien avec France ESport (2017 et 2018)